

3.1 LES OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS, LES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

Au 1^{er} janvier 2023, le nombre d'officiers publics et ministériels (OPM) s'élève à 21 300. Les notaires représentent 80 % des OPM, les huissiers de justice 16 %, les commissaires-priseurs 2,2 %, les greffiers des tribunaux de commerce 1,2 % et les avocats aux conseils 0,6 %. Parmi les OPM, 59 % exercent en qualité d'associé, 12 % en tant qu'individuel, 28 % comme salarié. Leur âge moyen s'établit à 46 ans et 1 mois. Un peu plus de la moitié (53 %) sont des femmes, en moyenne moins âgées que les hommes : 44 ans contre 48 ans et 6 mois. Ces OPM exercent au sein de 9 100 offices, parmi lesquels 55 % sont constitués en sociétés, à parts sensiblement égales entre les sociétés civiles professionnelles et les sociétés d'exercice libéral.

Sur les 17 100 notaires exerçant au 1^{er} janvier 2023, 5 700 sont salariés (33 %) et 11 500 exercent à titre libéral, dont 9 400 avec associé(s) (55 %) et 2 100 à titre individuel (12 %). Parmi les OPM, il s'agit de la profession la plus jeune (45,4 ans en moyenne) et la plus féminisée (56 % sont des femmes).

Parmi les 3 400 huissiers de justice, deux sur cinq sont des femmes. Ils ont en moyenne 47,6 ans, les femmes étant en moyenne plus jeunes que les hommes (de six ans et six mois).

Les salariés ne représentent que 10 % des 460 commissaires-priseurs. Dans leur grande majorité, ces derniers sont soit associés, soit exercent en individuel (respectivement 56 % et 34 %). Les hommes sont nettement majoritaires dans cette profession (69 %). L'âge moyen s'établit quant à lui à 51 ans et cinq mois. Plus de la moitié (53 %) des offices est constituée en sociétés.

Les greffiers des tribunaux de commerce (238) et les avocats aux conseils (128) sont les professions où le taux d'associés est le plus élevé, respectivement 90 % et 87 %.

Dans le cadre de la justice commerciale, 168 administrateurs et 302 mandataires judiciaires dans respectivement 79 et 193 études au 1^{er} janvier 2023.

Définitions et méthodes

Un **officier ministériel** est une personne titulaire d'un office conféré à vie par l'État et nommé par décision d'un ministre. Un **officier public** est une personne délégataire de la puissance publique de l'État au nom duquel il confère l'authenticité aux actes relevant de sa compétence. Même si tous les officiers ministériels ne sont pas des officiers publics, on les regroupe sous le même terme d'**officier public et ministériel**.

Modes d'exercice des professions d'officiers publics et ministériels : les professions d'officiers publics et ministériels peuvent être exercées à titre individuel, d'associé avec un ou plusieurs confrères ou encore à titre de salarié.

Notaire : officier public et ministériel qui rédige et reçoit des actes ou contrats auxquels il confère un caractère « authentique » (testament, vente d'immeuble, contrat de mariage, divorce par consentement mutuel, etc.).

Huissier de justice : officier public et ministériel qui délivre des actes judiciaires (par exemple : convocation en justice) et procède à l'exécution forcée des décisions de justice (expulsion, saisie, etc.).

Commissaire-priseur judiciaire : officier ministériel qui procède aux ventes judiciaires (prescrites par la loi ou la justice) de meubles et effets mobiliers corporels (vêtements, bijoux, etc.) aux enchères publiques.

Commissaire de justice : profession créée le 1^{er} juillet 2022, résultant de la fusion des métiers d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire. Les professionnels qui n'ont pas encore réalisé la formation nécessaire pour exercer la plénitude des compétences de la nouvelle profession continuent d'exercer sous leur ancien titre et ne peuvent accomplir que les actes auparavant réservés à leur profession d'origine. Ils doivent réaliser cette formation avant le 1^{er} juillet 2026, faute de quoi ils seront, à cette date, interdits d'exercer.

Greffier de tribunal de commerce : officier public et ministériel qui assiste les juges du tribunal de commerce à l'audience et le président dans ses tâches administratives et dirige les services du greffe (secrétariat) du tribunal de commerce.

Avocat aux conseils : officier ministériel qui assiste et représente les plaideurs devant le Conseil d'État et la Cour de cassation.

Administrateur judiciaire : dans le cadre d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, il est chargé d'assister ou de surveiller le débiteur en difficulté, voire d'administrer son entreprise.

Mandataire judiciaire : dans le cadre des procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation, il est chargé de représenter les créanciers.

Champ : France.

Source : ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, exploitation statistique des données du portail OPM.

Pour en savoir plus : « L'installation des notaires de la première carte (2016-2018) », *Infostat Justice* 181, mars 2021.

1. Officiers publics et ministériels au 1^{er} janvier 2023 selon le mode d'exercice

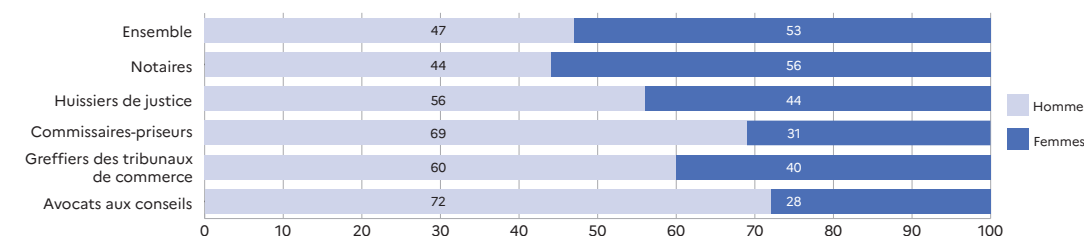
unité : effectif

	Total	Associé	Individuel	Salarié
Officiers publics et ministériels	21 302	12 593	2 644	6 065
Notaires	17 117	9 363	2 092	5 662
Huissiers de justice	3 356	2 644	369	343
Commissaires-priseurs	463	261	157	45
Greffiers des tribunaux de commerce	238	214		24 ⁽¹⁾
Avocats aux conseils	128	111		17 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ les données ont été agrégées en raison du secret statistique

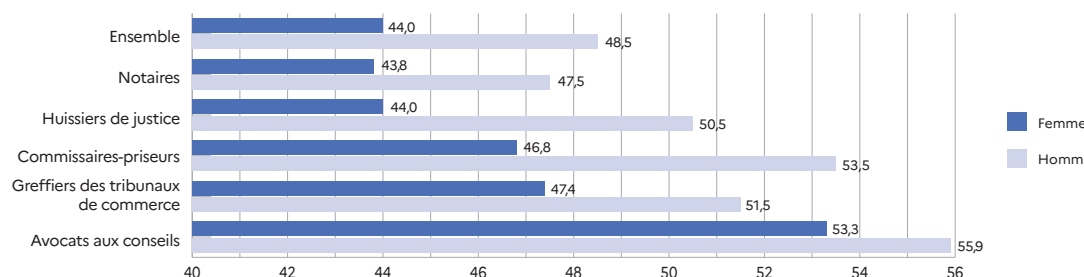
2. Officiers publics et ministériels au 1^{er} janvier 2023 selon le sexe

unité : %



3. Âge moyen des officiers publics et ministériels au 1^{er} janvier 2023, selon le sexe

unité : année



4. Nombre d'offices au 1^{er} janvier 2023 selon le mode de gestion

unité : office

	Total ⁽¹⁾	dont	
		Sociétés civiles professionnelles	Sociétés d'exercice libéral
Total	9 112	2 576	2 464
Notaires	6 739	1 742	1 741
Huissiers de justice	1 805	701	499
Commissaires-priseurs	357	57	132
Greffiers des tribunaux de commerce	141	34	92
Avocats aux conseils	70	42	0

⁽¹⁾ hors offices vacants ou non pourvus

5. Administrateurs et mandataires judiciaires au 1^{er} janvier 2023

unité : effectif

	Nombre de professionnels	Nombre d'études
Administrateurs judiciaires	168	79
Mandataires judiciaires	302	193